

2009-2019
Moudon (CH/VD)

Mandant
Commune de Moudon

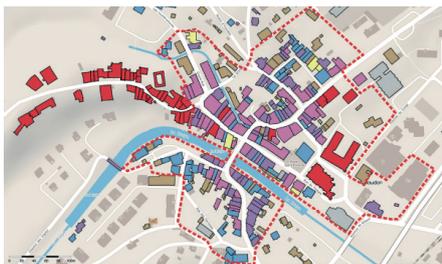
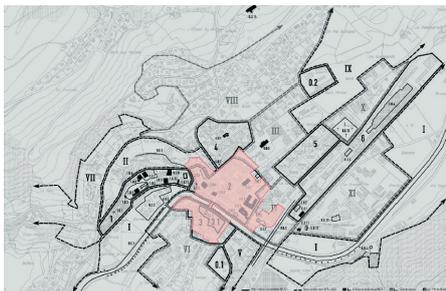
Mission
Elaboration d'un PPA sur le secteur du centre ancien de Moudon (ISOS)

Ville d'importance nationale recensée par l'ISOS, le centre ancien de Moudon était régi par un plan d'affectation (PEC) datant de 1973. Ce dernier étant lacunaire, la commune de Moudon a mandaté urbaplan pour l'établissement d'un PPA pour le centre ancien.

Le but est de proposer une planification visant à protéger et mettre en valeur le patrimoine de première importance à l'échelle urbaine au travers des instruments d'aménagement du territoire. Le PPA traite des bâtiments et de leur valeur, mais aussi des espaces non bâtis constitutifs du caractère des lieux. Les vides ont été analysés afin de confirmer leur situation non-bâtie (caractère urbain ou de verdure) ou de proposer de nouveaux périmètres de constructions lorsque cela ne préjuge pas la qualité du site construit et seulement après la réalisation d'une pesée des intérêts.

Dans le principe, la réglementation du centre historique s'appuie sur :

- > des **règles générales** correspondant aux principes fondamentaux de la structure urbaine, c'est à dire inspirées de l'ISOS, et applicables strictement à l'ensemble du site ou à l'un ou l'autre secteur,
- > des **dispositions particulières** complémentaires, applicables avec une certaine marge de manœuvre pour favoriser la créativité architecturale selon chaque cas particulier de bâtiment ou de programme de travaux,
- > une **relative souplesse** pour l'application de ces règles en fonction des spécificités du bâtiment concerné ou selon la particularité du programme visé par les travaux, mais fondée sur l'appui d'une commission à la Municipalité lors de la présentation à la commune de demandes d'autorisations ou d'avant-projets.



Illustrations

Haut : ISOS
Milieu: Recensement architectural (VD)
Bas : Plan et légende du PPA

LEGENDE	
	périmètre du plan d'affectation
	zone du centre
PERIMETRES BATIS	
	périmètre de constructions existantes
	bâtiment protégé
	bâtiment à conserver
	bâtiment pouvant être démolé et reconstruit
	périmètre de constructions nouvelles
nombre de niveaux	
	rez
	rez + combles
	rez + 1 étage + combles
	rez + 2 étages
	rez + 2 étages + combles
	hauteur à inscrire dans les gabarits des constructions contiguës
	front d'implantation sur rue faisant office de limite de construction au sens de la loi sur les routes
	front d'implantation sur cours d'eau
PERIMETRES LIBRES	
	périmètre libre à caractère de verdure
	périmètre libre à caractère de verdure protégé
GENERALITES	
	liaison piétonne publique / privée
	remparts tracé constaté / tracé hypothétique
	région archéologique
	itinéraire pédestre "inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres"
Dangers naturels	
	secteur de restriction 1
	secteur de restriction 2
A TITRE INDICATIF	
	bâtiment existant
	natures forêts

